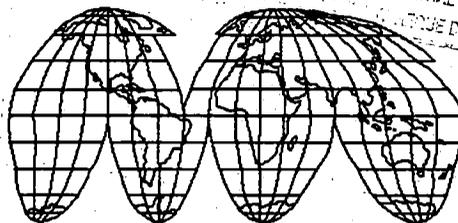


Le commerce et
la politique étrangère
cette semaine

This Week
in Trade and
Foreign Policy

du 24 décembre 1993 au 5 janvier 1994



COMMUNIQUÉS :

M. MacLaren se rend au Mexique et au Chili du 3 au 7 janvier

Le 31 décembre 1993, n° 239

L'honorable Roy MacLaren, ministre du Commerce international, se rendra au Mexique et au Chili du 3 au 7 janvier. Au Mexique, il discutera de la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et, au Chili, du resserrement des liens commerciaux avec ce pays, et en particulier de son adhésion possible à l'ALENA. «Le commerce et l'investissement entre le Canada et le Mexique se sont sensiblement accrus ces dernières années. Et le partenariat entre nos deux pays peut contribuer grandement à améliorer la prospérité, la compétitivité et la stabilité politique de l'hémisphère.»

La secrétaire d'État, M^{me} Stewart visitera la Guyane, la Bolivie et le Pérou

Le 30 décembre 1993, n° 238

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a annoncé aujourd'hui que la secrétaire d'État chargée de l'Amérique latine et de l'Afrique, M^{me} Christine Stewart, visiterait la Guyane, la Bolivie et le Pérou entre le 2 et le 12 janvier 1994. «Cette visite me fournit l'occasion de retourner dans une région du monde que mon expérience personnelle m'a permis de bien connaître. Comme beaucoup de Canadiens, je suis convaincue que le Canada peut participer de façon constructive à la promotion de la démocratie et du développement économique dans la région, dans notre intérêt mutuel», a fait remarquer M^{me} Stewart.

Le gouvernement du Canada proclame la loi de mise en œuvre de l'ALENA

Le 30 décembre 1993, n° 237

L'honorable Roy MacLaren, ministre du Commerce international, a annoncé aujourd'hui que le gouvernement du Canada a proclamé la *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain* (ALENA) et qu'il procède aujourd'hui à un échange de notifications écrites avec le Mexique et les États-Unis en vue de donner effet à l'ALENA. L'ALENA entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1994. L'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail et l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement entreront en vigueur le même jour.

Le secrétaire d'État, M. Chan, visitera Hong Kong, la Chine, la Thaïlande et le Japon

Le 29 décembre 1993, n° 236

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a annoncé aujourd'hui que le secrétaire d'État, Asie-Pacifique, M. Raymond Chan, visitera Hong Kong, la Chine et la Thaïlande entre le 3 et le 12 janvier 1994. Par ailleurs, conformément à l'entente intervenue à Ottawa le 21 décembre dernier à l'occasion de la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres, M. Chan se rendra au Japon les 13 et 14 janvier en compagnie du Premier ministre de Terre-Neuve, M. Clyde Wells. «Ma présence à Tokyo en compagnie du premier ministre Clyde Wells met en évidence la possibilité de relations plus étroites entre cette région et toutes les régions du Canada», a précisé M. Chan.

Le ministre Ouellet signe un protocole d'entente de colocation avec l'Australie

Le 29 décembre 1993, n° 235

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, et le haut-commissaire de l'Australie au Canada, Son Excellence M. Francis Conynghame Murray, ont signé aujourd'hui un protocole d'entente de colocation. L'entente, qui prévoit le partage des locaux dans les missions à l'étranger, permettra aux deux gouvernements de réduire les coûts de la représentation diplomatique. «L'entente de colocation est l'aboutissement de longues années de coopération entre le Canada et l'Australie, qui ont notamment échangé des services consulaires et de communication dans des situations d'urgence. C'est un excellent exemple de collaboration entre gouvernements pour réduire les coûts de la représentation diplomatique», a déclaré M. Ouellet.

Le Canada condamne l'intransigeance du régime militaire haïtien

Le 22 décembre 1993, n° 234

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a condamné aujourd'hui le refus par le chef militaire haïtien, le lieutenant-général Cédras, de rencontrer une délégation militaire et civile de haut rang du Canada, de la France, des États-Unis et du Venezuela. Le Canada était représenté par le contre-amiral Kenneth J. Summers et le chargé d'affaires du Canada à Haïti, M. Louis Robert Daigle. «Le refus du Général de rencontrer la mission démontre encore une fois que les autorités militaires haïtiennes sont clairement responsables de la prolongation de la crise haïtienne. Ce sont les militaires qui ne respectent pas les engagements pris aux termes de l'Accord de Governors Island et ils doivent assumer la responsabilité de la situation qui a mené à l'imposition des sanctions», a déclaré M. Ouellet.